



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 12/11/2025

Date d'affichage : 20/11/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix huit novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe

AMPOULIE.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Philippe AMPOULIE en faveur de M. Bruno THOUROUDE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET : Travaux d'aménagement de trottoirs et parking RD 22 rue du Stade : Signature d'un avenant

Par délibération du 02 septembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement des trottoirs et parking de la RD 22, rue du Stade pour un montant de 147 966,73 euros hors taxes.

Afin de permettre une meilleure matérialisation des places de stationnement et afin de régler des problèmes d'assainissement qui sont apparus en cours d'exécution du marché, il convient de signer un avenant avec l'entreprise DMTP, titulaire du Marché.

Le coût des travaux supplémentaires est de 2 470,51 € Hors taxes. Le montant total du marché sera donc de 150 473,24 € hors taxes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide :

- D'accepter cette modification.
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son premier adjoint, à signer l'avenant N°1 et tous documents afférents à ce marché

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2151 (opération d'équipement n°168 : travaux RD 22) de la section d'investissement du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 20/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Yann VILLEROY.



Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, M. Guy PARIS

ID : 027-212706295-20251118-MA_DEL_2025_095-DE

